Le rôle de la France au sein de MINERVA

Depuis le lancement du projet, la France participe activement à MINERVA par l'intermédiaire du Ministère de la Culture et de la Communication et de l'agence Dédale. Elle contribue aux différents groupes de travail du réseau.

Elle a en particulier piloté de 2002 à 2004 (MINERVA) une activité autour des inventaires de fonds numérisés et des projets de numérisation qui a donné lieu au projet européen MICHAEL en 2004. Elle a animé avec la Hongrie une recherche sur le multilinguisme et l'accès aux ressources culturelles numérisées de 2004 à 2006 (MINERVA Plus).
Dans le cadre de MINERVAeC, elle est chargée de promouvoir les meilleures pratiques en matière de valorisation des ressources culturelles numérisées, d'identifier les nouveaux usages, les projets pilotes et les services au public les plus innovants tant dans le domaine du patrimoine que des contenus culturels récents et des arts numériques.

En lien avec les experts nationaux du projet MINERVA, une base de données partagée recense les projets les plus exemplaires. Les critères retenus concernent :

1. La prise en compte des besoins utilisateurs ;
2. Les innovations technologiques ;
3. La qualité du service ;
4. La qualité et l'originalité des contenus ;
5. L'économie, la diffusion et les partenariats du projet.

L'aboutissement de ces travaux permettra notamment d'identifier les principaux enjeux en terme de valorisation et de diffusion de contenus culturels numérisés, de développements technologiques et de nouveaux usages pour les prochaines années.

Contacts en France

Ministère de la Culture et de la Communication
www.culture.gouv.fr
www.numerique.culture.fr
mrt@culture.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

Dédale
www.dedale.info
contact@dedale.info

dedale
art + culture + technologies

Michael
Multilingual Inventory of Cultural Heritage in Europe

MICHAEL est un projet novateur qui œuvre pour la diffusion en ligne du patrimoine culturel européen. Il regroupe actuellement vingt pays dont la France, initiatrice du projet avec l'Italie et le Royaume-Uni.

Ce portail européen multilingue propose un accès unique, simple et rapide aux catalogues des collections numérisées des institutions culturelles : services du patrimoine, musées, bibliothèques et archives.

L'architecture technique de MICHAEL repose sur des outils libres et la plate-forme logicielle MICHAEL est distribuée en tant que logiciel libre et ouvert.

Les usages permis par MICHAEL sont nombreux dans les domaines de l'éducation ou de la recherche et pour le développement de nouveaux services commerciaux, notamment le tourisme et les industries culturelles.

Les partenaires MINERVA

ALLEMAGNE	Stiftung Preussischer Kulturbesitz
AUTRICHE	Federal Ministry for Education, the Arts and Culture (BMUKK) Salzburg Research Forschungsgesellschaft mbH
BELGIQUE	Vlaams Ministerie voor Cultuur, Jeugd, Sport en Media, Agentschap Kunsten en Erfgoed Ministère de la Communauté française de Belgique SPP Politique scientifique - Service d'information S&T / POD Wetenschapsbeleid - Dienst voor W&T Informatie
ESPAGNE	Biblioteca Nacional de España
ESTONIE	Kultuuriministeerium
FINLANDE	Helsingin yliopisto
FRANCE	Ministère de la Culture et de la Communication Dédale
GRÈCE	Erevnitiko Panepistimiako Institouto Epikoinonion & Ypologiston - Etnhiko Metsovio Polytechnio Panepistemion Patron Elliniko Ypourgeio Politismou
HONGRIE	Nemzeti Kulturális Örökség Minisztériuma
IRLANDE	An Chomhairle Leabharlanna (The Library Council) National Museum of Ireland
ITALIE	Ministero per i Beni e le Attività Culturali Amitié
LETTONIE	State Agency Culture Information Systems of Latvia
LUXEMBOURG	Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MALTE	Heritage Malta
POLOGNE	Biblioteka Narodova Stowarzyszenie – Międzynarodowe Centrum Zarządzania Informacją
PORTUGAL	Secretaria-General do Ministério da Cultura
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Ministerstvo kultury Ceske Republiky
ROYAUME-UNI	Museums, Libraries and Archives Council
SLOVAQUIE	Slovenská národná knižnica
SLOVÉNIE	Ministrstvo za Kulturo Republike Slovenije
SUÈDE	Riksarkivet
AUTRE	Agence Juive pour Israël

Illustration de couverture : détail de *La schiava turca* (1533-1534) - Parmigianino • Conception et réalisation graphique : Nicolas Ades.

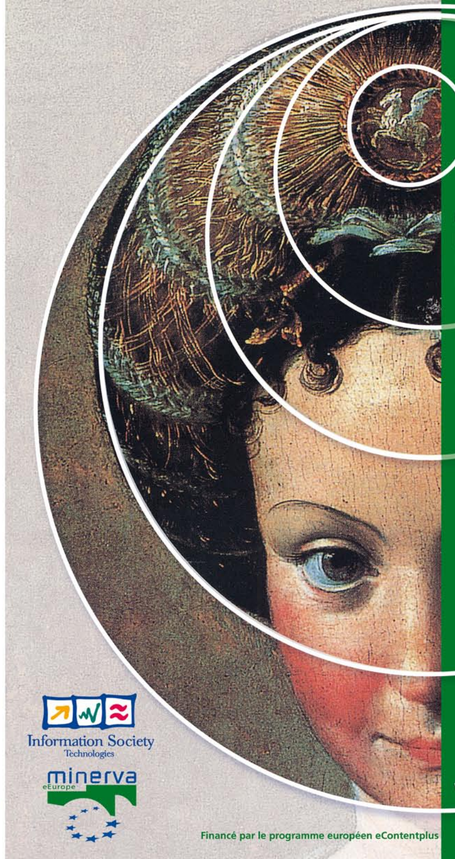

UN RESEAU EUROPEEN
POUR LA NUMERISATION
ET LA DIFFUSION
DU PATRIMOINE CULTUREL

MINERVA

MInisterial NEtwork for Valorising Activities in Digitisation

www.minervaeurope.org

Information Society Technologies

minerva eEurope

Financé par le programme européen eContentplus

Edito

L'année 2008 est marquée par deux réalisations majeures en matière de mise à disposition en ligne des contenus culturels : le lancement en mai 2008 du portail MICHAEL, guide des collections patrimoniales numérisées dans vingt pays en Europe, puis en novembre du prototype EUROPEANA, moteur de recherche fédéré offrant un accès direct à plus de deux millions d'œuvres numérisées des archives, bibliothèques et musées en Europe.

On mesure ainsi le chemin parcouru depuis 2001, quand les Etats membres de l'Union européenne et la Commission européenne s'étaient réunis à Lund pour convenir de la nécessité de la mise en place d'une coordination sur la question de la numérisation en Europe et en avaient jeté les bases en convenant ensemble de principes communs. Depuis, l'engagement politique sur cette question n'a pas décru, avec l'inscription d'une initiative sur les bibliothèques numériques dans la stratégie européenne en matière de société de l'information (i2010) et l'adoption de conclusions par les ministres européens de la culture lors du Conseil européen de novembre 2006, mettant ainsi la numérisation du patrimoine au coeur des enjeux d'accès à la culture pour tous et de promotion de la diversité culturelle et linguistique.

Il faut saluer le rôle déterminant du réseau MINERVA dans la prise en compte de ces problématiques de numérisation et d'accès au patrimoine culturel. Grâce à l'animation d'un réseau très actif de ministères et d'agences publiques, avec le soutien de la Commission européenne, MINERVA a largement contribué à la définition de pratiques communes, à la recherche de synergies, à la mise en œuvre d'outils de référence communs et à l'identification des services innovants afin d'améliorer l'accès au patrimoine culturel numérisé en Europe.

En cette année 2008, alors que la Bibliothèque numérique européenne fait partie des priorités « Culture » de la Présidence française de l'Union européenne, les résultats obtenus dans le cadre du projet MINERVA méritent d'être soulignés.

MINERVA, un réseau européen pour la numérisation et la diffusion du patrimoine culturel

MINERVA est un réseau ministériel européen sur le thème de la numérisation et de la valorisation du patrimoine culturel. Lancé en 2002 et poursuivi aujourd'hui dans le cadre du projet MINERVAeC (2006-2008), il réunit des ministères, des agences gouvernementales, des institutions publiques et d'autres acteurs clefs des secteurs culturels et de la société de l'information en Europe.

Les objectifs du projet sont l'harmonisation et la coordination des politiques de numérisation des Etats membres, l'échange de bonnes pratiques, la création d'une plate-forme commune de recommandations et de standards afin de rendre possible la construction de portails culturels interopérables. MINERVA a ainsi impulsé le développement du portail MICHAEL.

MINERVA participe à la création d'un espace commun de la connaissance et du savoir en Europe, avec comme principale perspective la construction de la future Bibliothèque numérique européenne. MINERVA et MINERVAeC se poursuivront dans le cadre du nouveau programme européen ATHENA (2008-2010).

MINERVA : objectifs

- Améliorer l'accessibilité et la visibilité des ressources culturelles européennes numérisées ;
- Soutenir le développement de la Bibliothèque numérique européenne ;
- Contribuer à plus d'interopérabilité entre les réseaux existants ;
- Encourager l'utilisation des ressources culturelles numérisées par les acteurs économiques et les citoyens ;
- Renforcer la compétitivité européenne au sein du marché mondial ;
- Faciliter l'exploitation des ressources culturelles numérisées, en fournissant des règles claires pour leur (ré-)utilisation, dans le respect et la protection des droits d'auteur.

Les bénéficiaires

Les organisations publiques et privées créatrices, collectrices ou détentrices de ressources numérisées ;
Les personnes privées intéressées par l'accès à des contenus de qualité, fiables et conformes à leurs centres d'intérêt ;
Les universités et les écoles désireuses d'utiliser des contenus culturels à des fins d'éducation dans le respect de la légalité et en toute sécurité ;
Les entreprises de toutes tailles intéressées par l'utilisation de contenus numérisés afin d'ajouter une plus-value à leurs activités commerciales ou de créer de nouveaux services.

Les groupes de travail MINERVA

MINERVA réunit des experts nationaux désignés par les pays membres dans le cadre de cinq groupes de travail européens thématiques :

1. Interopérabilité des contenus culturels européens ;
2. Qualité, accessibilité et ergonomie des sites culturels ;
3. Innovation, nouveaux usages et bonnes pratiques ;
4. Promotion et diffusion des résultats ;
5. Evaluation de l'impact et des bénéfices du projet.

Plan d'action européen de Lund en 2001

- Mise en place d'indicateurs et évaluation comparative des politiques de numérisation ;
- Diffusion des bonnes pratiques ;
- Interopérabilité des différents systèmes d'information ;
- Création de commissions nationales associant l'ensemble des opérateurs culturels et scientifiques ;
- Création d'observatoires nationaux et d'annuaires des fonds numérisés ;
- Application de chartes de qualité et de programmes de conservation à long terme des documents numériques.

MINERVA : activités et résultats

Publications « accessibles sur www.minervaeurope.org »

Des recommandations pour la numérisation et la diffusion :

- ***Recommandations techniques pour les programmes de numérisation des contenus culturels*** **(2004 ; édition révisée en 2008) ;**
- ***Guide des bonnes pratiques*** **(2004) ;**
- ***10 principes de qualité pour les sites Internet culturels : guide pratique*** **(2005) ;**
- ***Accès multilingue au patrimoine culturel européen*** **(2006) ;**
- ***La réduction des coûts de la numérisation*** **(2006) ;**
- ***Guide des droits de la propriété intellectuelle*** **(2008) ;**
- ***Prendre en compte les besoins des utilisateurs à l'ère du web 2.0*** **(2008).**

Des textes fondateurs :

- *La charte de Parme* (2004) ;
- *Plan d'action dynamique pour la coordination européenne sur la numérisation des contenus culturels et scientifiques* (2005).

Des études :

- Cinq rapports annuels sur l'avancement de la numérisation dans les pays européens (2002-2006).

Diffusion et coopération

Rencontres, séminaires et conférences plénières accueillis par les Etats successivement en charge de la Présidence tournante de l'Union européenne.

Coopération avec les autres réseaux européens qui prennent part à la création de la Bibliothèque numérique européenne.